

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1954 B 00027
Numéro SIREN : 635 420 276
Nom ou dénomination : ENTREPRISE ROUSSEAU

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2022 sous le numéro de dépôt 1316

ENTREPRISE ROUSSEAU

Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 000 euros

Siège Social : 170 rue de l'Elorn
29 200 BREST

635 420 276 RCS Brest

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
le 30 décembre à 14 heures 30,

au siège social de la société SNEF, situé 87 avenue des Aygaldes, 13015 Marseille,

La soussignée :

SNEF, société anonyme au capital de 10.000.000 euros, dont le siège social est situé 87 avenue des Aygaldes, 13015 Marseille et dont le numéro unique d'identification est 056 800 659 R.C.S Marseille,

Représentée par Monsieur Stéphane CORTEEL, directeur général, dûment habilité à cet effet,

Après avoir exposé :

Qu'elle a décidé de statuer, en séance tenant lieu d'assemblée générale d'associés, sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation du remplacement du représentant permanent de la société SNEF en qualité de président de la société ;
- Délégation de pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités légales ;

qu'elle préside la présente séance en sa qualité de président ;

que le commissaire aux comptes est absent et excusé ;

que la signature du présent procès-verbal tiendra lieu de feuille de présence à ladite séance ;

que lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, les pouvoirs dévolus aux assemblées générales comportant au moins deux associés sont exercés par l'associé unique ;

PREMIERE DECISION : CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT

L'associé unique,

- (i) prend acte du remplacement de Monsieur Franck GREINER au titre de son mandat de représentant permanent de la société SNEF en qualité de président ; et
- (ii) prend acte de la nomination de Monsieur Thomas FORTUNET, né le 26 juin 1973, à Avignon, de nationalité française, demeurant Résidence Super Cadenelle – Bât Chenonceau 4, 122 rue du Commandant Rolland, 13008 Marseille, en qualité de représentant permanent de la société SNEF au titre de son mandat de président.

SECONDE DECISION : DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au président nouvellement nommé, avec faculté de subdélégation, à l'effet de transcrire la présente délibération sur le registre des assemblées, de certifier cette transcription, pour effectuer ou faire effectuer les formalités afférentes, et plus généralement d'en délivrer copie pour extrait de copie certifiée par ses soins.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'associé unique.



SNEF

Associé unique

Représentée par Monsieur Stéphane CORTEEL